

## AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS** que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **2 avril 2025 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur les dérogations mineures suivantes :

1.	Numéro de cadastre :	5 096 043
2024-0041	Numéro d'immeuble :	Chemin Wilson, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<p>Autoriser l'implantation de la maison unifamiliale projetée à 7 mètres d'un secteur fortes pentes au lieu de 20 mètres, comme indiqué à l'article 4.3, chapitre 10 du <i>Règlement de zonage 115-2</i>.</p> <p>Autoriser une marge d'implantation maximale de la maison unifamiliale projetée à 110 mètres au lieu de 100 mètres, comme indiqué à l'article 1.2, chapitre 2 du <i>Règlement de zonage 115-2</i>.</p> <p>Autoriser une superficie maximale dégarnie des trois strates végétalisées pour l'aménagement des constructions et des ouvrages de 3 105 mètres carrés au lieu de 1200 mètres carrés, comme indiqué à l'article 2.5, chapitre 5 du <i>Règlement de zonage 115-2</i>.</p> <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : <a href="https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-chemin-wilson/">https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-chemin-wilson/</a></p>

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

**DONNÉ à Sutton, Québec, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2025.**

Jonathan Fortin, LL.B., OMA  
Directeur général adjoint | Greffier et directeur des affaires juridiques